

# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Vendredi 5 JUIN 2020 à 18h30 Heures

60 L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENÔVE

**Présents :** Brigitte MAILLARD – Nadège SEGUIN – Florence GAY – Alain VORILLION – Christian DEMANGEOT – Didier FANT – Michèle LEGA – Christophe BOS – Guy MACHEREY – Sandrine COLINOT – Arnaud MAGNIN

**Absents excusés :** – Jean LOCATELLI – Sylvain BOURIQUET – Sylvain THOMAS – John MILANETTO

**Secrétaire administrative et rédactrice :** Anne CHARLES

*A NOTER : Il y a 11 votants.*

*Avant de débiter la réunion Alain VORILLION remercie les membres du Comité d'être présents et propose une minute de silence pour les décès dus à la COVID 19.*

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la réunion du 21 Février 2020
- Point sur la situation depuis le 21 Février et de la crise COVID 19 (moral, sportif, administratif et financier)
- Etat des lieux des organisations du Comité : Permanences du Comité, nouveau calendrier (coupe de France et de Côte d'Or, National de DIJON, CDC, CRC, CNC, Championnats de Côte d'Or honorifiques)
- Point sur le site informatique
- Récompenses fédérales
- Point sur l'opération « Soutiens ton club »
- Point sur la formation « Brevets Fédéraux »
- Calendrier 2020 : publicités
- Point sur la discipline
- Questions diverses

## Déroulement :

### ◇ Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Février 2020

Reporté à la prochaine réunion.

### ◇ Point sur la situation depuis le 21 Février et de la crise COVID (Alain VORILLION)

## RAPPORT MORAL

Pour 2019 : Etat des licences et clubs de Côte d'Or

2019 : Total Licences 2238

(921 Vétérans dont 138 Féminines, 783 Masculins)

(1193 Séniors dont 255 féminines et 940 Masculins)

(124 Jeunes dont 20 Juniors, 42 cadets, 46 minimes et 16 benjamins)

Clubs : 42

Pour 2020 (Au 5 Juin) : Total Licences 2131

(907 Vétérans dont 141 Féminines, 764 Masculins)

(1142 Séniors dont 241 féminines et 901 Masculins)

(76 Jeunes dont 16 juniors, 27 Cadets, 32 minimes et 7 benjamins)

Clubs : 44

Le remboursement de la licence est une question récurrente que la Fédération, sur avis du CNOSF n'envisage pas.

La licence est l'adhésion à une communauté de vie et de valeurs et non une prestation.

► *Pour le Comité de Côte d'Or, les membres sont tous d'accord pour appliquer les directives de la Fédération. Il n'y aura donc aucun remboursement de licence.*

Pour le Comité, nous essaierons de tout faire pour une fin de saison correcte en compétition, gestion administrative et préparation de l'avenir de la pétanque départementale.

Le confinement s'est effectué rapidement et unilatéralement mais a été une nécessité vitale pour la population.

L'ensemble de la pétanque de Côte d'Or l'a bien accepté en règle générale.

La fédération a communiqué et pris des décisions qui peuvent paraître hâtives mais qui s'avèrent efficaces.

La mesure d'annulation jusqu'au 31 Juillet de toutes les compétitions paraît un peu trop forte car nous aurions pu attendre de voir l'évolution de la pandémie avant de prendre cette mesure.

L'annulation des Championnats de France en 2020 avec un report en 2021 est une mesure intelligente mais les championnats des clubs avec finale nationale auraient pu être organisés.

L'illogisme est d'interdire le report des nationaux mais de maintenir la coupe de France 2021 et finale 2020, répondant à des impératifs financiers.

Le déconfinement fédéral consiste à se décharger des consignes ministérielles sur les présidents des clubs et les mairies. Le rôle du Comité de Côte d'Or est juste de transmettre mais pas de juger !

### **Collectif des organisateurs de nationaux :**

Je ne vois pas trop l'intérêt de ce collectif.

Pour avoir participé au groupe d'organisation des Championnats de France, des demandes et remarques ont été transmises à la Fédération qui fait la sourde oreille.

La fédération, en plus, a chouchouté les organisations télévisuelles et privées plutôt que d'aider les organisations de base, essence même de vie de la Pétanque.

Autoriser le paiement ou non de la sortie de poule des Nationaux donne du grain à moudre à l'élitisme et non à la base.

La fédération, en prônant l'élitisme, court à la catastrophe comme le Sport Boules avec des concours catégoriels.

Il faut des vedettes pour un National mais il faut de la base locale solide pour assurer la pérennité des compétitions.

Une vidéo conférence devrait être proposée par la fédération aux organisateurs de nationaux, pour examiner les conditions requises d'organisation mises à jour au 15 Juillet, les aides possibles, les reports envisagés et autres – *Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion* –

### **RAPPORT SPORTIF**

- Annulation de tous les Championnats de Côte d'Or du 15 Mars au 31 Juillet et de toutes les compétitions officielles jusqu'au 31 Juillet, propagande compris. La position du Comité de Côte d'Or est qu'aucune accréditation ne sera accordée à tout type de concours jusqu'à cette date.

- Création d'un nouveau calendrier pour la fin d'année du 1<sup>er</sup> Août au 31 Décembre : priorité aux organisateurs inscrits sur le calendrier papier.
- ▶ **Le secrétariat enverra un mail aux clubs concernés pour leur demander s'ils maintiennent. Ce point sera à nouveau abordé lors de la prochaine réunion.**
- Droit de retrait des arbitres ou bénévoles organisateurs : Le Comité questionnera les arbitres et bénévoles. Les présidents devront en faire de même en cas d'organisation – *Alain précise qu'en fait, il s'agit d'une erreur de la Fédération car, en réalité, ce droit de retrait n'existe que dans le Code du Travail et que cela ne s'applique pas dans ce cas.*

### POINT ADMINISTRATIF

Nous avons maintenu le salaire de la secrétaire (en chômage partiel du 15 Mars au 31 Mai) – Les 16% de différence gouvernementale ont été largement compensées par les heures de récupération dues depuis le début de l'année.

Je propose, pour la fin d'année, une annualisation de son temps de travail d'Octobre 2019 à Novembre 2020 pour le maintien de son salaire (la méthode d'annualisation d'Octobre à Novembre car je ne veux pas anticiper sur la gestion du Comité élu pour 2020 à 2024).

Le travail de la secrétaire étant fluctuant, important d'Octobre à Mars, régulier de Mars à Mai (sauf pour 2020 à cause du confinement), moitié temps de Juin à Septembre avec prise de congés.

▶ **Le Comité décide d'annualiser le temps de travail de la secrétaire administrative en réduisant ses horaires de 20h/semaine à 12h/semaine du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre.**

### POINT FINANCIER

Nadège précise que le budget de fonctionnement annuel est de l'ordre de 25 000€/an.

Pour les bilans des différents concours, le point détaillé sera fait lors de la prochaine réunion.

### ◊ Etat des lieux des organisations de la Côte d'Or

#### PERMANENCES DU COMITÉ

→ **Après débat, les permanences se feront LES MARDIS et VENDREDIS de 10H à 16H – Les clubs en seront avisés.**

#### Coupe de France et Coupe de Côte d'Or :

Ces compétitions étant maintenues, le Secrétariat de CD21 fera le point avec les clubs et ce point sera à nouveau abordé lors de la prochaine réunion du Comité.

→ **Le secrétariat établira un tableau récapitulatif des règlements effectués.**

#### Maintien du National Mixte de DIJON des 26 et 27 Septembre 2020 :

Alain propose de maintenir cette compétition. Il y a quelques équipes inscrites (31 au 5 Juin). Des contacts ont été pris avec la mairie pour une mise en place particulière avec les mesures actuelles. Nous étudions également différents points (utilisation de nos gobelets filmés individuellement ou de gobelets jetables, la restauration, les sanitaires). L'organisation semble difficile mais réalisable sauf que le budget risque d'être plus élevé eu égard à la mise en place des règles sanitaires (gants, masques et gel).

→ **Le Comité décide de reporter cette décision à la prochaine réunion**

#### Championnat de TIR de PRECISION

Il a eu lieu le 29 Février 2020. La question est de savoir si nous devons facturer aux clubs. Ce point est soumis au vote.

## Qui est POUR la facturation aux clubs ?

8 POUR

3 CONTRE

► **Le secrétariat préparera les factures qui seront envoyées aux clubs.**

## CHAMPIONNATS DES CLUBS – ORGANISATIONS CHAMPIONNATS DE COTE D'OR

### Proposition de faire un CDC honorifique

Didier FANT préconise, afin que les joueuses et joueurs de Côte d'Or jouent un peu cette année, d'organiser un CDC honorifique. Le Comité est d'accord pour qu'un avis soit demandé aux clubs avant la prochaine réunion.

► **Le secrétariat enverra un mail pour demander une réponse avant le 3 Juillet**

### ◇ Site informatique

Nous avons un problème avec le serveur. En effet, lorsque nous nous connectons sur le site, une page de publicité Google apparaît, depuis quelques mois. Alain contactera Patrick CHAMBRAUD, le Responsable du site, afin qu'il essaie de faire enlever ce message publicitaire.

Didier FANT propose à ce que la vidéo ainsi que les photos faites au cours du Championnat de France, soient visibles sur le site à partir du 31 Août 2020, soit 1 an après. Tous les membres sont d'accord.

► **Patrick CHAMBRAUD sera convié lors de la prochaine réunion afin de lui demander de le faire.**

Il sera également rappelé qu'avant de poster quoique ce soit sur le site, il est indispensable de demander l'autorisation et que toute vidéo doit être validée.

### ◇ Récompenses fédérales

Le Comité a reçu les formulaires pour les demandes de récompenses. La date butoir est au 31 Juillet mais la Fédération a adressé un mail pour que ces demandes soient envoyées plus rapidement.

► **Le secrétariat adressera les demandes aux Clubs dès la semaine prochaine et invitera au retour avant le 3 Juillet. La réunion de la BFC étant prévue le 4 Juillet, le Président les emportera afin qu'elles soient également validées par le Président de la Région.**

### ◇ Opération « Soutiens ton Club »

Alain fait la lecture du document adressé par la Fédération. Il sera mis sur le site et envoyé également à tous les clubs.

### ◇ Brevets Fédéraux

Les directives de la Fédération en ce qui concerne les formations et examens sont lus aux membres du Comité.

Il est décidé qu'ils seront envoyés aux clubs et mis sur le site.

### ◇ Calendrier 2020 : publicités

Alain avise que Fenay a demandé à la Saône et Loire, le remboursement de ses frais de publicité dans le calendrier. Le Comité Départemental a décidé qu'il ne rembourserait pas mais, que la publicité sera gratuite l'année prochaine.

### ◇ Point sur la discipline par le Président de la Commission

1 cas en cours : le licencié a été suspendu à vie – A noter que la fédération a noté 80ans et non à vie, alors que cette option est possible

2 cas en perspective :

1<sup>er</sup> dossier : la procédure va être lancée très rapidement

2<sup>ème</sup> dossier : la procédure va être également lancée

◇ Questions diverses

▶ **Demandes de subventions** : Nadège informe les membres du Comité que le délai pour effectuer la démarche est au 21 Juin. Elle demande si elle doit le faire compte tenu de la situation actuelle. Il est répondu que cela devra être fait si c'est possible.

▶ **Feuille de frais** : il est rappelé à tous les membres qu'elles doivent être remises à la réunion et être visibles par tous au Comité.

▶ **Demande de remboursement de licence** : Un club avait demandé une licence (le week-end du confinement) pour 1 joueur qui mutait sauf qu'il fallait un nouveau certificat médical. Vu que la demande sur Geslico n'avait pu être faite, le Comité autorise exceptionnellement le remboursement qui sera adressé, par chèque au club concerné.

Alain informe les membres du Comité qu'il ne demandera pas le remboursement de son téléphone pour Avril et Mai.

La séance est levée à 21h10 Heures

La prochaine réunion du Comité est fixée au 2 Juillet 2020

Alain VORILLION  
Président du Comité  
Générale

Brigitte MAILLARD  
Secrétaire

